

Adhésion et Soutien à l'Association Centrale 7

Contact :

Atelier Centrale 7

Village d'Art
Carreau de la Mine de Bois II
49500 Nyoiseau
villageart@caramail.com
<http://lamusedelamine.over-blog.com>

Pourquoi nous soutenir ?

L'association Centrale 7, loi 1901, est née en 2006 de la volonté de faire revivre le site des anciennes mines de fer de Bois II avec l'œil de l'artiste.

L'association s'est donnée les vocations suivantes :

- La mémoire du lieu, les anciennes mines de Fer, et sa valorisation
- L'organisation de la vie artistique de l'Atelier Centrale 7
- La promotion de l'expression artistique sous toutes ses formes
- Les échanges entre les artistes et le public lors de manifestations et événements

Votre adhésion de soutien servira à :

- mettre en place des *ateliers pédagogiques*
- réaliser *un mini musée* de la mine de fer avec des panneaux explicatifs
- améliorer la *communication* de Centrale 7
- *contribuer à la création d'1 ou 2 emplois pour développer l'attrait touristique du lieu* et le faire vivre

Merci !

Les artistes et bénévoles de l'Atelier Centrale 7

Types d'adhésion

Artiste résident / atelier personnel

- 45€/mois pour disposer d'un atelier (selon disponibilités)

Artiste résident / atelier collectif

- 10€/mois

Adhérent actif / bénévole

- 10€/an

Adhésion de soutien /

- 10 € : soutien à l'année
- 50 € : membre bienfaiteur
- > 500 € : mécène

Coupon à nous retourner

* information non obligatoire

Nom :

Prénom : .

Adresse /CP/Ville

N° de téléphone* : .

Email* :

Site web* :

Statut d'adhérent souhaité:

* Artistes résident – atelier perso

* Artiste résident – atelier collectif

* Adhérent actif

* Membre bienfaiteur : €

Règlement: chèque ou espèce

Date (date d'appel de la cotisation) :

Signature :

Décharge

- uniquement pour les artistes résidents -

En tant qu'adhérent Artiste résident, je m'engage à mettre tout en œuvre pour assurer personnellement mes œuvres -- qu'il s'agisse de pièces d'art ou d'artisanat – dans mon atelier, lors des expositions, marchés ou de tout événement organisé sur le site du Village d'Art.

L'Association « Centrale 7 » ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout préjudice causé aux œuvres confiées.

Lu et approuvé

Droit à l'image / Diffusion des coordonnées - uniquement pour les artistes résidents -

J'autorise/ Je n'autorise pas (entourer la mention utile) l'association Centrale 7 à utiliser les visuels de mes œuvres ou me représentant pour sa communication : site web, plaquettes, books...dans le respect du droit à l'image

Lu et approuvé

(date et signature)